



# Agissons ensemble pour maîtriser vos consommations d'énergie

Le Conseil en Energie Partagé consiste à mutualiser les compétences d'un conseiller dans une démarche intercommunale, pour maîtriser et réduire consommations et dépenses énergétiques sur votre patrimoine.

- 1 Un service de proximité indispensable pour une politique énergétique maîtrisée dans les collectivités de moins de 10 000 habitants.
- 2 Un conseil en énergie complet et personnalisé sur le long terme.
- 3 Un dispositif qui se rémunère sur vos économies d'énergie. (jusqu'à 3€/hab/an)

## Missions du Conseil en énergie partagé

### Diagnostic

Le Conseiller en Energie partagé assure la comptabilité énergétique et le suivi des consommations du patrimoine public.

### Analyse

Le Conseiller en Energie partagé apporte des préconisations sur le patrimoine et suit la mise en œuvre d'un plan d'actions et du conseil technique.

### Accompagnement

Le Conseiller en Energie partagé assure l'animation et la sensibilisation des acteurs locaux et notamment des usagers des bâtiments.

Pour en savoir plus :

[www.lorraine.ademe.fr](http://www.lorraine.ademe.fr)



ENTRONS  
DANS LE MONDE  
D'APRES

